



## Agent contractuel et indemnité journalieres

-----  
Par ce04

Bonjour,

je travaille dans une commune, comme agent technique 2eme classe, faisant fonction d atsem, contrat du 1er septembre au 31 aout.

J ai eu un accident domestique ( traumatisme crânien) , avec 30 jours d arrêts de travail pour le moment.

Je voulais savoir au niveau de ma paye comment cela aller se passer. J ai un salaire lissé a l année , payé 28h , mais faisant 39 heures semaines.

Les relations avec les secrétaires n étant pas au beau fixe, je me tourne vers vous.

Merci pour vos réponses, cordialement